

## QUITTANCE

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
domicilié(e) au \_\_\_\_\_,  
reconnait, par la présente, avoir reçu l'avis sur l'admissibilité et le montant d'aide financière maximal du \_\_\_\_\_, émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui confirme mon admissibilité au Programme d'aide financière pour soutenir les propriétaires visés par la zone tampon à Rouyn-Noranda (Programme) pour un montant d'aide financière maximal de \_\_\_\_\_ \$.

À la réception de tout montant d'aide financière en vertu du Programme, je donne **QUITTANCE COMPLÈTE, GÉNÉRALE ET FINALE** au gouvernement du Québec, à ses représentants et à ses organismes pour un tel montant, selon les fins pour lesquelles il est reçu. Ainsi, je reconnais que tout montant d'aide financière que je recevrai dans le cadre du Programme sera déduit de tout montant qui viserait les mêmes fins et auquel je pourrais avoir droit, le cas échéant, en vertu d'un jugement ou d'une transaction à intervenir dans le cadre du dossier de Cour portant le numéro 600-06-000001-234<sup>1</sup> ou de tout autre litige portant sur le même objet, et ce, afin d'éviter une double indemnisation.

Dans le cas où l'aide financière est versée en plusieurs versements, j'accepte que la présente quittance vaille quittance pour chacun de ceux-ci, au moment où ils sont effectués.

Le versement de tout montant d'aide financière en vertu du Programme ne constitue en aucun cas une reconnaissance de responsabilité du gouvernement du Québec.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

<sup>1</sup> Julie Fortier et Miguel Charlebois c. Glencore Canada Corporation et Procureur général du Québec